



OCCITANIE

HÉRAULT

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 10/04/2024

## LISTE DES CANDIDATS ADMIS TAXI

Session du 08 au 09 avril 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
373354	2/2	7/10	4/5	3/3	16/20
0000353127TA1	2/2	7/10	1/5	2/3	12/20
408949	2/2	9/10	4/5	3/3	18/20
403064	2/2	7/10	2/5	1/3	12/20
0000265363PE1	2/2	6,5/10	3,5/5	2/3	14/20
0000362564PE1	2/2	7,5/10	5/5	2,5/3	17/20
0000363704PE1	2/2	6,5/10	4/5	1,5/3	14/20
0000385819PE1	2/2	7,5/10	2,5/5	1/3	13/20
390748	1/2	7/10	4,5/5	0/3	12,5/20

<b>0000331693PE1</b>	2/2	9/10	4,5/5	2/3	<b>17,5/20</b>
<b>0000339268PE2</b>	2/2	7,5/10	3/5	2,5/3	<b>15/20</b>

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.